

SOCIÉTÉ CANADIENNE SHORTHORN

LISTE DES TARIFS – en vigueur le 1 janvier 2011

ENREGISTREMENT DE TROUPEAU ENTIER

MEMBRES

Veillez ajouter la TVH (13%) à tous droits d'inscription pour ON, N-B et T-N, 12% pour C-B, 15% pour N-É et la TPS (5%) à tous droits d'inscription pour les autres provinces.

COTISATION

Cotisation annuelle (année du calendrier).....	75,00\$
Cotisation junior (le requérant doit être âgé moins de 21 ans).....	15,00\$
Cotisation annuelle associée (sans droits de vote ni privilèges d'enregistrement).....	25,00\$

INSCRIPTION POUR REGISTRE DE TROUPEAU ENTIER

pour chaque animal d'âge d'inscription – femelles à 16 mois et mâles à 30 mois lors de l'inventaire du troupeau- qui rend l'animal actif pour l'année en cours et permet à l'éleveur de :

- Liste de toutes vaches at taureaux actives dans le troupeau RTE.
- Enregistrement du veau de chaque femelle dans les 12 mois suivant la naissance. Ceci comprend aussi les naissances multiples (vois les règlements RTE #10 concernant les embryons). Voir ci-dessous pour les frais pour veaux d'âgés plus de 12 mois.
- Transfert de l'animal inscrite au cours de l'année d'inscription.
- Transfert du veau (des veaux) à un nouveau propriétaire (femelle à 24 mois, mâles à 30 mois). Transfert de progéniture plus âgé que 24 mois (femelle) ou 30 mois (mâle) sera au tarif régulier de transfert.
- Rapport des poids à la naissance, au sevrage et à l'âge d'un an, sans frais.
- Frais de transaction ne s'appliquent pas pour les transactions RTE.

FRAIS D'INSCRIPTION: jusqu'au le 31 janvier	20,00
entre le 1 fevrier et le 31 mars	25,00
entre le 1 avril et le 31 mai	30,00
entre le 1 juin et le 31 aout	40,00
Après le 31 aout	60,00

Toutes femelles additionnelles (plus de 100)..... 10,00

Enregistrement des veaux âgés entre 12 et 24 mois d'une femelle déjà inscrite..... 10,00

Enregistrement des veaux âgés plus de 24 mois d'une femelle déjà inscrite..... 20,00

Ré-activation d'une femelle inscrite auparavant..... 60,00

ENREGISTREMENT D'UN ANIMAL IMPORTÉ (une généalogie de 4 générations est exigé pour les animaux Bœuf et Lincoln Red)..... 36,00\$

CHANGEMENT DE NOM D'UN ANIMAL ENREGISTRÉ..... 50,00\$

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ POUR RÉGLER UNE SUCCESSION, lorsqu'un parent prend un ou plusieurs de ses enfants en société, ou lorsqu'un ou plusieurs enfants entrent en société avec un parent, ou d'un parent à ses enfants..... 10,00\$

Enregistrement de nom de troupeau..... 10,00\$

Transfert de nom de troupeau..... 25,00\$

Enregistrement de lettres de tatouage..... 10,00\$

Transfert de lettres de tatouage..... 10,00\$

Enregistrement de location..... 10,00\$

Transfert de semence..... 11,00\$

Certificat duplicata..... 10,00\$

Correction de certificat d'enregistrement (y compris les tatouages illisibles)..... 15,00\$

Généalogies à Cinq (5) générations..... 20,00\$

Généalogies à Quatre (4) générations..... 15,00\$

Trousse d'Analyse ADN

Analyse ADN d'échantillon en réserve (à retirer du réserve pour établir l'ADN)

Duplicata de certificat ADN ou Analyse Sanguine..... 10,00\$

Frais chargé par demande rejetée ou retournée..... 8,50\$

Frais de service urgent (par transaction) (ce frais ne s'applique pas aux certificats pour EXPORTATION qui sont transférés à un pays à l'étranger)..... 10,00\$

NOTE: Avant d'expédier vos demandes à la Société Canadienne d'Enregistrement des Animaux, veuillez en faire la révision soigneusement afin de vous assurer que toutes informations sont complètes et que les frais appropriés accompagnent l'envoi. Les paiements sont acceptés par carte de crédit (VISA, M/C, American Express) ou par chèque ou mandat postal.

Tous les paiements doivent être à l'ordre de la Société Canadienne d'Enregistrement des Animaux et retournés avec votre correspondance à: La Société Canadienne d'Enregistrement des Animaux, 2417 Holly Lane, Ottawa, Ont. K1V 0M7 Téléphone: (877) 833-7110 ou (613)731-7110 Télécopieur: (613)731-0704 Courriel: clrc@clrc.ca Internet: www.clrc.ca

SOCIÉTÉ CANADIENNE SHORTHORN

LISTE DES HONORAIRES - En vigueur le 1 janvier 2011 (Cotisations des associations affiliées inclus)

(pour ceux qui **NE SONT PAS** inscrits au système d'enregistrement de troupeau entier)

Veillez ajouter la TVH (13%) à tous droits d'inscriptions pour ON, N-B, et T-N

Veillez ajouter la TVH (12%) à tous droits d'inscriptions pour C-B

Veillez ajouter la TVH (15%) à tous droits d'inscriptions pour N-É

Veillez ajouter la TPS (5%) à tous droits d'inscriptions pour les autres provinces

COTISATION:	C.B.	ALTA.	SASK.	MAN.	ONT.	QUÉ.	N-B, N-É, T-N	I.P.E	É.U.
Cotisation Annuelle (Année du calendrier)	75,00\$	75,00\$	75,00\$	75,00\$	75,00\$	75,00\$	75,00\$	75,00\$	75,00\$
Cotisation Junior (Les réquerants doivent être âgés moins de 21 ans)	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
Cotisation d'Associé (les privilèges de vote ou d'enregistrement et d'inscription ne seront pas accordés aux Membres Associés)	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
ENREGISTREMENT DES ANIMAUX: Sauf tel qu'indiqué ci-dessous, seulement les membres qui ont payé la cotisation annuelle à la Société Canadienne Shorthorn seront éligibles à enregistrer des Shorthorn dans le Livre Généalogique de la Société Canadienne Shorthorn.									
MEMBRES									
Animaux âgés 0-8 mois	26,00	32,00	30,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
Animaux âgés 8-16 mois	41,00	47,00	50,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00
Animaux âgés de 16 mois et plus	61,00	67,00	70,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00
Animaux importés (4 générations sont exigés pour les animaux Boeuf & Lincoln Red)	36,00	39,00	36,00	36,00	36,00	36,00	36,00	36,00	36,00
Changement de nom d'animaux enregistrés	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
HONORAIRES D'ENREGISTREMENT POUR LES NON-MEMBRES:									
Animaux âgés moins de 12 mois	51,00	57,00	60,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
MEMBRES ET NON-MEMBRES:									
FRAIS D'ADMINISTRATION s'applique s'il y a un ou plusieurs demandes d'enregistrement dans une soumission. Les soumissions qui comprennent SEULEMENT cotisation et/ou transferts ne sont pas incluses.	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
ENREGISTREMENT DES EMBRYONS: (Embryons canadiens ou importés)	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ: (Animaux vivants ou embryons)									
MEMBRES ET NON-MEMBRES.	23,00	30,00	30,00	20,00	25,00	21,00	20,00	22,00	20,00
SI UN ANIMAL EST VENDU AVANT D'ÊTRE ENREGISTRÉ, L'HONORAIRE RÉGULIER DE TRANSFERT EST CHARGÉ POUR CHAQUE CHANGEMENT DE PROPRIÉTÉ.									
Transfert de Propriété en Règlement d'une succession, ou lorsqu'un parent prend un ou plusieurs de ses enfants en société, ou lorsqu'un ou plusieurs enfants entrent en société avec un parent, ou d'un parent à un de ses enfants	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
ENREGISTREMENT DE NOM DE TROUPEAU	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00

	C.B.	ALTA.	SASK.	MAN.	ONT.	QUÉ.	N-B, N-É, T-N	I.P.E.	E.U.
TRANSFERT DE NOM DE TROUPEAU ENREGISTRÉ	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
ENREGISTREMENT DE LETTRES DE TATOUAGE	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
TRANSFERT DE LETTRES DE TATOUAGE	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
ENREGISTREMENT DE LOCATION	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
TRANSFERT DE SEMENCE	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
DUPLICATA ET NOUVEAUX CERTIFICATS	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
CERTIFICATS CORRIGÉS (y compris les tatouages illisibles)	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
TABLEAU DE GÉNÉALOGIE:									
Cinq generations.....	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
Quatre generations.....	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
Trousse d'Analyse ADN	45,00	45,00	45,00	45,00	45,00	45,00	45,00	45,00	45,00
Analyse ADN d'un échantillon en réserve (à retirer du réserve pour établir l'ADN)	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
DUPLICATA DE CERTIFICAT ADN ou ANALYSE SANGUINE	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
HONORAIRES POUR DEMANDE REJETÉE	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50
FRAIS URGENT (par transaction) (Ce frais ne s'applique pas aux certificats pour EXPORTATION qui seront transférés à un pays à l'étranger))	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00

LISTE DES HONORAIRES - En vigueur le 1 juillet 201008

VEUILLEZ PRENDRE :

1. Pour les honoraires de cotisation des éleveurs de boeuf pur sang, veuillez référer à la colonne qui correspond à la province où vous demeurez.
2. Pour la cotisation de Lincoln Red, veuillez vous référer aux colonnes individuelles.
3. Ne payez pas plus d'une cotisation.
4. Si la letter "L" suit le numéro d'enregistrement des deux parents de l'animal à être enregistré, veuillez vous référer à la colonne Lincoln Red pour L Lincoln Red pour le bon honoraire d'enregistrement.l'honoraire d'enregistrement.
5. Pour tout boeuf pur sang et bovins inscrits dans la section des animaux relevés en grade que vous voulez enregistrer ou transférer, veuillez référer à la colonne qui correspond à la province où vous demeurez, pour connaître les honoraires d'enregistrement et de transfert.
6. Si la lettre "L" suit le numéro de l'animal que vous transférez, veuillez vous référer la colonne Lincoln Red pour l'honoraire de transfert.

AVANT D'ENVOYER VOS DEMANDES D'ENREGISTREMENT ET DE TRANSFERT À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ENREGISTREMENT DES ANIMAUX, VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES RENSEIGNEMENTS ET LES HONORAIRES SONT COMPLETS ET EXACTS. LES PAIEMENTS SONT ACCEPTÉS PAR CARTE DE CRÉDIT (VISA, M/C, AMERICAN EXPRESS) OU PAR CHÈQUE OU MANDAT POSTAL. TOUS LES PAIEMENTS DOIVENT ÊTRE À L'ORDRE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ENREGISTREMENT DES ANIMAUX, 2417 Holly Lane, Ottawa, Ontario K1V 0M7. Téléphone: 877-833-7110 ou 613-731-7110 Télécopieur: 613-731-0704
 Courriel: clrc@clrc.ca Internet: www.clrc.ca